



## QUESTIONS DP CFD T Réunion 19 Mars 2014

- 1) Q: Liane 5 terminus campus, revoir les emplacements des barrières bus souvent bloqués. (B)  
R: La demande a été faite nous l'avions anticipée.
- 2) Q: Revoir amortisseurs, les sièges, l'insonorisation, boutons de ouvertures porte et SAE des véhicules qui tournent sur B23 et Diviacity..... Matériel dans un état pitoyable(B)  
R: les entretiens sont comme les autres véhicules du Parc de véhicules. Nous signalons que les véhicules en questions sont en triste état et que la rapidité de dépannage n'est pas à la hauteur.
- 3) Q: Liane 6 : revoir les temps entre 30 Oct et Marne à partir de 19h00. (B)  
R: la remarque est bien prise en compte et l'horaire sera changé au prochain fascicule.
- 4) Q: LO3/15 : nous demandons de décaler l'arrivée de ce bus pour 00h09 au lieu de 00h12 à REPN afin que tous les véhicules puissent faire le 00h15 Darcy. (B)  
R: un écart entre l'horaire hiver et vac scolaire a été vu que nous allons corriger, de plus nous verrons aussi cela au prochain fascicule.
- 5) Q: Demandons de reporter l'abribus d'Hyppolite fontaine et qu'il soit remonté jusqu'au terre-plein central en direction parc de la Colombière. (B)  
R: Non mais une bande blanche d'arrêt sera positionné pour mettre deux articulés. Nous regardons éventuellement si un poteau passe à la place de l'abris-bus (en effet si nous avançons les clients passeront par l'arrière dès que les portes s'ouvriront).
- 6) Q: Quand un Bus est en avance, l'agent du PCC, peut-il envoyer plus simplement un texto clair et concis plutôt qu'un « STOP » en plein milieu des voies « TRAM », si nous suivions la consigne à ce moment-là à la lettre, nous resterions en plein milieu des voies et bloquerions les « Trams » derrière nous ? Du type « peux-tu réguler au prochaine arrêt, merci », car il peut arriver de prendre 2 minutes d'avance sur la L12, idem sur corol (tous les feux au vert et pas de client », certes il y a des consignes pour le PCC, mais cela devrait être adapté entre bus et « TRAM ». (B)  
R: Ceci est une indication qui veut dire arrêt à la prochaine station. Nous indiquerons aux régulateurs de faire attention à cela.
- 7) Q: Nous demandons de matérialiser correctement l'arrêt parc des sports en direction de val Sully afin que deux véhicules L11 et corol se mettent correctement pour ne pas gêner le « TRAM ». (B)  
R: Nous n'avons pas l'espace pour mettre deux véhicules. Nous ferons une note de service pour indiquer comment se positionner. Eventuellement, nous mettrons une bande blanche en avant de l'arrêt.
- 8) Q: Service soirée les dispos sont de plus en plus des journées alors que les services dans la corbeille du roulement soirée sont données au TC1, pourquoi ? (B, T)  
R: C'est une impression et ce n'est pas le cas. L'ordonnancement est normalement vigilant à cela.





- 9) Q: Demandons que la réserve du dimanche matin arrive en même temps que le 1<sup>er</sup> service. (5h25 pour 5h19) (B, T)  
R: Ce sera corrigé dès le 1<sup>er</sup> mai
- 10) Q: De plus en plus de problème SAE radio phonie, quand aurons-nous un troisième point d'émission-réception ? (B, T)  
R: Il n'y a pas besoin de troisième point haut et il n'y en aura pas. Des réglages ont été effectués récemment. De plus une version embarquée a été déployé qui résout un certain nombre de problème.
- 11) Q: Réserves du dimanche, demandons qu'elles soient croisées le dimanche soir et midi. Problème d'endroit de fin de service. (T)  
R: Nous regardons cela pour le 5 mai.
- 12) Q: INEO (exemple incident du 7 mars). Quand aurons-nous un système fiable, Infos Traminots, voyageurs, et remettre en place rapidement, suite à incident ? (T)  
R: L'astreinte INEO a été sollicitée ce jour-là, nous avons eu un nombre d'incidents en cascade qui est de leur ressort et que nous avons gérés au mieux.
- 13) Q: Y a-t-il des filtres sur les climatisations des « TRAM » ? (T)  
R: Oui, mais les poussières grasses devraient être nettoyées.
- 14) Q: Est-il normal que lors d'un accident sur le réseau « Tram », l'envoi des « STOP » ne marche pas correctement? Dans ce cas-là, évitez de rendre responsable le « Traminot » qui ne s'est pas arrêté. (T)  
R: Ce n'est pas normal en effet, nous regardons de près cette fonctionnalité, pourriez-vous voir si les traminots peut répondre à ce stop en indiquant qu'il a pris en compte (message), nous demandons à INEO
- 15) Q: Comment payez-vous les services nuit longues pour les Cr de nuit (heures entre 1h30 et 4h30) comment sont comptabilisés les 3h00 à 40%, nous demandons leurs paiements et non la mise sur un compteur « BIDON »? (T)  
R: Cela est à vérifier en lien avec le planning. Dans tous les cas le service doit être diminué en terme de temps global par rapport au service de base pour que le complément nuit de 40% soit pris en compte.
- 16) Q: Climatisation « Tram » où en sont les essais en collaboration avec « Brest » ? (T)  
R: Le responsable Tram atelier nous signale que c'est en déploiement à Brest. Nous lui signalons que ce n'est pas vrai et s'en étonne. Nos collègues de Brest nous l'ont confirmé récemment, nous avons l'impression qu'on nous mène en bateau sur ce sujet.
- 17) Q: Suite à erreur sur "Tram", nous demandons que les commissions d'habilitations se réunissent maximum une semaine après la sortie de l'agent de la conduite "Tram" (T)  
R: Nous allons intégrer votre remarque et nous vous indiquerons comment nous gérerons.
- 18) Quand n'y aura-t-il plus d'erreur de chargement le matin lors des changements de périodes ? Peut il y avoir du personnel, pour mettre en route les bus afin qu'il puisse charger correctement ? (B, T)





**R:** Ceci est un problème aléatoire. Nous avons 10 jours pour charger les véhicules. Le dernier problème est dû à un chargement tardif. Nous le ferons systématiquement avant afin de ne plus avoir à résoudre cela au dernier moment.

**19) Q:** Point de rencontre évacuation parking dépôt : Nous demandons qu'il soit dégagé vers le véhicule du marketing qui reste en quasi permanence là. **(G)**

**R:** nous verrons cela avec les précisions que vous venez de nous donner.

**20) Q:** Casiers à casque moto, bâtiments administratifs : est -il logique que deux salariés se retrouvent avec les mêmes clés de casier et de fait quand ils ouvrent ce casier il y a déjà un casque à l'intérieur ? **(G)**

**R:** Nous regardons le fonctionnement.

**21) Q:** Est-il autorisé de faire skate, trottinette, vélo ou roller sur les marches de l'agence commerciale, Si « non », pourriez-vous faire interdire ces pratiques fréquentes ? **(Mkt)**

**R:** Il n'y a pas d'interdiction, l'agence doit faire un signallement à la police en cas de problème par l'intermédiaire du PCC. Dernière intervention de la police le 13 mars.

**22) Q:** Peut-on mettre des casiers casques à moto dans les vestiaires atelier. **(A, G)**

**R:** la demande est prise en compte.

**23) Q:** Demandons un film teinté sur les vitres de la salle de pause atelier (vers extérieur). **(A, G)**

**R:** Des brises soleil et stores seront mis en accord d'une demande au Grand Dijon.

**24) Q:** Est-il normal que les tracts mis dans les casiers des syndicats soient régulièrement mis à la poubelle. **(A, G)**

**R:** Non ce n'est pas normal en effet, nous vérifions cela.

**25) Q:** Machines-outils toujours pas fixé au sol, quand pensez-vous faire le nécessaire ? **(A, G)**

**R:** Cela est programmé en semaine 13 et 14.

**26) Q:** Peut-on avoir une horloge au niveau de la salle de détente (machine à café). **(A, G)**

**R:** Une borne intranet va être installée et l'écran de veille sera mis sur une horloge.

**27) Q:** Presse hydraulique, qu'en est-il de la pièce qui devait arriver. **(A, G)**

**R:** Le fournisseur ne fait pas ce qu'il faut. Nous avons encore l'impression que le nouveau responsable de l'atelier Bus se moque de nous en regardant les réponses précédentes (janvier février), cela ne correspond en rien aux réponses précédentes !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

**28) Q:** Quand sera fini le bus 2311 toujours à l'atelier et le 2301 pour son soufflet ? **(A, B)**

**R:** 2311 remis en place dans pas longtemps, et le 2302 (pas le 2301), la réparation du soufflet est en cours à l'atelier.

**29) Q:** Revoir les horaires des équipes de journée. **(A, B)**

**R:** nous vous demandons de voir cela avec le personnel dans ces équipes et ce sera vu en CHSCT.

**30) Q:** Le responsable de l'atelier bus devait faire un courrier à mettre dans l'atelier bus suite au pseudo vol de l'ordinateur d'Heuliez, où cela en est-il ? **(A, B)**

**R:** il n'a pas fait de courrier car il a rassemblé le personnel qui a vu cette « histoire de vol ». Les agents ont été vus il y a 15 jours.





- 31) Q: Est-il normal que le service exploitation fasse le travail de l'atelier en amenant les véhicules chez Heuliez à Ruffey ? manquerait-il du personnel à l'atelier ? (A, B)  
R: Ceci est un transfert de véhicules et c'est une opération ponctuelle. Nous sommes en total désaccord avec cela comme les deux autres O.S. De plus cela n'a pas été soumis au CHSCT.
- 32) Q: Pont à fut souvent en panne, quand seront-ils efficaces ? (A, B)  
R: Le constructeur est revenu et passe en semaine 13 pour l'électronique qui est défectueuse. Nous vous rappelons que cela est très dangereux pour les agents lors de la descente de ces ponts lors de panne.
- 33) Q: Mettre des protections sur les fosses de type rideau. (A, G)  
R: Ce n'est pas prévu, les barrières mises actuellement ont été validées par la CARSAT
- 34) Q: Quand le tour en fosse sera-t-il réparé ? (A, T)  
R: Il est opérationnel depuis ce matin, il y avait une fuite d'huile.
- 35) Q: Demandons de changer la balayeuse toujours en panne. (A, T)  
R: Le véhicule est la propriété du Grand Dijon, et ce véhicule ne sera pas changé mais un travail avec le constructeur est en cours pour améliorer son fonctionnement.
- 36) Q: Demandons de trouver des solutions pérennes lors d'arrêt des A.M. PCC, Responsables de groupe et ordonnancement lorsqu'ils sont malades (M)  
R: D'après la direction l'effectif est bien dimensionné, nous ne sommes pas d'accord avec cela et en particulier le planning du fait de l'arrêt d'un agent les Cr ne peuvent pas aller correctement le midi au service ordonnancement.
- 37) Q: Questions diverses.  
R: Vu les réponses au CHSCT sur le remplacement des sièges « Tram » qui ne sera pas effectué, nous vous demandons de revoir les accoudoirs urgemment.

(T) : Tram      (B) : Bus      (G) : Général      (M) : Maîtrise      (Mkt) : Marketing      (A) : Atelier  
 (E.C.) : Environnement-contrôle      (Adm) : Administratif

## Compte rendu CE Réunion 19 Mars 2014

- 1) Q: Approbation du PV du CE du 15 janvier 2014  
R: Un élu du C.E.E signale que l'approbation a toujours un mois de retard. Le président répond que ça avance et que normalement dès le mois prochain nous devrions ne plus l'avoir. Le P.V. est accepté
- 2) Q: Point sur la valorisation des moyens mis à la disposition du C.E. pour l'année 2013  
R: A la demande du trésorier à plusieurs reprises, la valeur donnée en subvention sera de 52497€





- 3) Q : Demande d'information sur la future campagne sécurité : Qui est en charge de la préparer, comment et sur quels principes ?  
R : Nous allons reprendre la campagne de sécurité en collaboration entre le service marketing et la qualité/sécurité. Cela se fera en partenariat avec le Grand Dijon et une entreprise de communication.  
Il y aura deux aspects entre une signalisation pour les voitures et les piétons ainsi que des messages radio. Cela se fera à partir d'avril plutôt en affichage, et dans les médias classique que sont les journaux, les radios et les réseaux sociaux. Les images si elles existent ne seront pas chocs mais plutôt décalées.
- 4) Q : Intermodalité : Information sur la halte ferroviaire à Neuilly.  
R : Depuis le 1<sup>er</sup> mars l'offre de transport TER Bourgogne-Franche comté entre Neuilly les Dijon et Dijon sera gratuite pour les abonnés mensuel et annuel. La condition sera d'aller chercher une contremarque en l'espace TER/DIVIA en gare de Dijon
- 5) Q : Billettique :  
a. Demande d'un point sur le sujet du rechargement à bord.  
R : Des tests sont prévus entre VIX et SCANCOIN en avril afin d'être prêt au 1<sup>er</sup> juillet, si les tests sont concluants.  
b. Demande d'information sur le point qui doit être fait de la dotation des tickets affectés aux conducteurs.  
R : Ce sera fait au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet, nous voyons les modalités  
c. L'entreprise compte-t-elle dédommager les voyageurs qui ont été débités de voyages courant mars de manière erronée suite aux problèmes de dérèglement de l'heure des valideurs ?  
R : les dysfonctionnements identifiés sont sur 120 clients que nous avons remboursés de leur Pass.
- 6) Q : demande d'information relative à l'arrêté concernant l'utilisation des lasers à Chenôve.  
R : Suite à la relance de la réunion sécurité du 13 février, la mairie de Chenôve a pris un arrêté le 20 février
- 7) Q : Consultation sur le plan de formation 2014.  
R : Le plan de formation correspond 5.5% à 6% de la masse salariale. Le plan est à disposition à la demande.
- 8) Q : Demande d'un point sur le groupe de travail sur le contrôle en civil et quand sera présenté le mode opératoire pour ce type de contrôle.  
R : Nous vous présenterons en avril le plan d'action « Fraude ». Nous vous rappelons qu'il n'y a pas de groupe de travail en tant que tel sur le contrôle en civil. Nous vous donnerons les éléments des modes opératoires (il n'y a pas que le contrôle en civil)
- 9) Q : Questions relatives à l'attachement et à la paie :





a. Demande que les compteurs d'heures sur 12 semaines glissantes soient indiqués sur la feuille d'attachement.

R: Le cycle a une durée fixe de 12 semaines qui commence le 13 janvier. Le cycle TTE est noté sur le bas de la feuille d'attachement du mois de mois pour la période se terminant le 12, la prochaine se terminant le 6 avril sera noté avec l'attachement de paie de mai

b. Comment se fait-il que les fiches de paie comportent toujours des erreurs (en plus ou en moins) ?

R: Les problèmes d'acompte ont été réglé, le reste provenant d'OKAPI et sont des éléments variables qui n'ont pas été transmis.

c. Par qui est assuré le remplacement de la chargée de paie pendant ses congés.

R: Il y a une assistante paie et RH et la personne faisant la paie ne prend pas ses congés au moment de faire les paies.

d. Demande d'information sur les modalités d'attribution de l'indemnité « médaille des chemins de fer ».

R: Vous pouvez voir les documents fournis avec avantages sociaux de l'entreprise. Les promotions de janvier sont payées en mai et celles de juillet en novembre. La remise des médailles est en effet très en retard nous attendons un rendez-vous du Grand Dijon.

10) Q: Demande de justification technique de l'augmentation du % des services « Dispo »

R: Le nombre de dispo est mécanique et est dû en particulier au nouveau roulement suite au protocole de grève. De plus cela est dû au nombre de tour effectif dans les grilles et le léger sureffectif.

11) Q: Demande d'un encadrement maitrise aux prises de service le matin au CEM.

R: Cela a déjà été vu en CHSCT, la 1ère navette à 3h39 a été rajouté à l'époque à la seule et unique condition que la prise de service de l'agent de maitrise se fasse quand même à 4h00, car il n'y a qu'un bus à cette heure-là pour aller chercher les conducteurs.

12) Q: Demande d'explications sur les différents problèmes de débranchement Tram à la gare.

R: Il y a eu plusieurs défauts dans la nuit du 6 au 7 mars dont un défaut de capteur qui n'a pas été résolu rapidement.

13) Q: Demande d'information sur les contrats aidés : quels types de contrat, sur quels postes et à quelle hauteur sont les aides ?

R: Il y a 4 contrats pro non aidés dont 3 à la conduite et un au service RH.

14) Q: Demande d'information sur l'affectation de la taxe d'apprentissage.

R: Il a été versé en 2014 pour la taxe 2013, 119000€ :

- ✓ 22% trésor public
  - ✓ 78% divisé en 44% pour les CFA apprentissage et 34% pour les autres filières de formation.
- Soit environ 5000€ pour 19 établissements en moyenne par an.

15) Q: Point sur les recrutements et embauches.

R: Tram : un mainteneur tram et un mainteneur voie, un chef d'équipe en interne.





**Bus :** 3 mainteneurs bus et un voir 2 carrossiers.

**Courants faibles :** un technicien.

**E.C. :** Un responsable pôle fraude.

**Départ de Mme Vulletic S.** secrétaire du directeur, un intérim sera là à disposition le 4 avril.

16) **Q :** Demande pour attribuer une carte d'accès au parking personnel aux retraités.

**R :** Non de manière exceptionnelle comme au colis de Noël nous ferons cela. Si un voyage ou autre activité importante nous demandons au C.E. de nous prévenir afin de faire le nécessaire.

17) **Q :** Informations sur les contre-visites médicales.

**R :** L'accord de 1999 prévoit cette possibilité, nous pourrions le faire et l'activerons quand il nous semblera qu'il y a de l'abus. Certains élus sont contre car ils estiment que la direction n'a pas la capacité de médecin. La direction répond dans le même sens, mais que l'accord qui prévoit cela donnera l'accès à un médecin (de cabinet spécialisé) qui lui saura faire le distinguo.

18) **Q :** Demande d'information concernant la base de données unique (BDU) : quand sera-t-elle disponible pour les membres du C.E., sera-t-elle accessible via l'intranet ?

**R :** La BDU sera mise à disposition des élus sous forme confidentielle sur les données sociales de l'entreprise sous forme papier à partir du 14 juin 2014.

19) **Q :** Contrôle administratif des absences pour maladie demande d'avis concernant le non-respect du régime d'autorisation de sortie pour un salarié.

**R :** Cela n'a plus lieu d'être l'agent en question a justifié de son absence.

20) **Q :** Demande d'information concernant ADREA pourquoi n'est-il pas possible de connaître la prise en charge du tiers payant au moment de l'établissement d'un devis en optique ?

**R :** Cela est largement possible, il y a dû y avoir un souci informatique entre le prestataire et ADREA

21) **Q :** Questions relatives aux bâtiments :

a. Quand seront accessibles les points de recharge électrique pour les véhicules du personnel et sous quels conditions ?

**R :** Ceci est un sujet à traiter, nous vous en reparlerons.

b. Les locaux C.E. seront-ils équipés de stores et/ou de climatisation avant l'été comme discuté ?

**R :** Les stores c'est OK, pour la climatisation, nous verrons ce que nous avons dit dans les réunions précédentes.

c. Local de stockage du C.E. : demande de changement de serrure.

**R :** Nous regardons comment éventuellement changer les serrures. Nous redemandons au nettoyage de changer leurs horaires.

d. Demande d'information sur la pose des cendriers à la hauteur du local C.E.

**R :** Nous les recevons le 25 mars et les installons aussitôt.

22) **Q :** Demande pour que pour les réunions des différentes instances se déroulent sur une journée par instance en démarrant le matin.





*R:* Ce n'est pour l'instant pas nécessaire, mais la direction aimerait revoir le fonctionnement des IRP et surtout celui du CHSCT où les réunions durent trop longtemps.

23) *Q:* Demande pour fournir les documents nécessaires pour être étudiés avant la réunion.

*R:* Quand c'est possible, nous le faisons.

24) *Q:* Demande relative au fonctionnement du C.E. : qui est le secrétaire du C.E.

*R:* En réunion Pré-CE un délégué F.O. demande qui est le secrétaire car ce n'est pas lui qui gère la réunion mais son collègue de la CGT. En effet c'est bien Mr Ketterer Sylvain qui est le secrétaire. L'entreprise signale qu'elle affichera sa photo dans les cadres prévus à cela ainsi que sur l'intranet.

25) *Q:* Demande de prêt des groupes électrogènes de la maintenance pour les animations organisées par le C.E. telles que le concours de pêche.

*R:* Sur le principe c'est OK, car celui du CE est en permanence en dépannage car il est peu utilisé malgré son passage en révision fréquent.

26) *Q:* Questions relevant du CHSCT : demande de prise en compte de la sécurité et de la santé des salariés qui travaillent sur le véhicule 4305.

*R:* Ceci est un problème d'assise qui sera résolu en semaine 13 la pièce a été commandé en janvier.

27) *Q:* Questions traités en C.E. de février Où en est la rédaction des fiches pénibilité en application des articles 4121-3 du code du travail et 351-1-4-1 de la sécurité sociale.

*R:* La réponse est la même qu'en février, ceci est en cours de rédaction et sera prêt fin du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

28) *Q:* Date de la prochaine réunion

**Le CE le 16 Avril matin**

**Le DP le 16 Avril après-midi.**

